

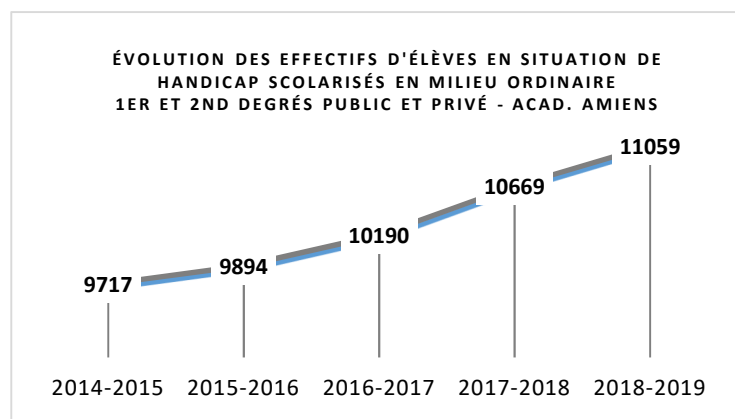
## Tous concernés, tous mobilisés pour une Ecole inclusive : l'académie d'Amiens se dote de nouveaux moyens pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap et le conseil aux familles

Vendredi 14 juin 2019

La **scolarisation des élèves en situation de handicap** est une **priorité du ministère de l'Education nationale** et se concrétisera, lors de la prochaine rentrée scolaire, par la mise en place d'un grand service public de l'école inclusive, comme l'ont annoncé hier Jean-Michel Blanquer, ministre de L'Education nationale et de la Jeunesse et Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, en charge des Personnes handicapées. **Concrètement dans l'académie d'Amiens, quels changements seront opérés dès la rentrée prochaine ? Quels dispositifs sont d'ores et déjà appliqués ?**

### PRISE EN CHARGE DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : QUELQUES DONNEES CHIFFREES

- Dans l'académie d'Amiens comme dans la très grande majorité des académies françaises, la prise en charge et la scolarisation des élèves en situation de handicap est en **constante augmentation depuis plusieurs années : + 1342 élèves** à accompagner en l'espace de 4 ans.



- La **proportion d'élèves en situation de handicap** parmi l'ensemble des élèves scolarisés augmente bien entendu en conséquence :
  - dans le 1<sup>er</sup> degré (écoles maternelles et élémentaires), on enregistrait un taux de 2.6 % d'élèves en situation de handicap à la rentrée 2014 ; **en 2018, ce taux passait à 3 %** ;
  - dans le 2<sup>nd</sup> degré (collèges et lycées) : 2.09 % en 2014 VS **3.2 % en 2018**.

- Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée)**, permettent la scolarisation dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degrés de petits groupes d'élèves présentant des troubles compatibles (troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles spécifiques du langage et des apprentissages, troubles envahissants du développement (dont l'autisme), troubles des fonctions motrices, troubles de la fonction auditive, troubles de la fonction visuelle ou troubles multiples associés).

L'académie d'Amiens en dénombre **plus de 350 à l'heure actuelle**, réparties ainsi :

	1 <sup>er</sup> degré	Collèges	Lycées GT / LP	Total
<b>Aisne</b>	60	38	13	<b>111</b>
<b>Oise</b>	70	51	11	<b>132</b>
<b>Somme</b>	63	39	07	<b>109</b>
<b>Total</b>	<b>193</b>	<b>128</b>	<b>31</b>	<b>352</b>

A la rentrée prochaine, **6 ULIS collèges et lycées seront créés ainsi que 4 ULIS-écoles.**

- Autre mode de scolarisation** existant dans l'académie, les **unités d'enseignement autisme** permettent à des enfants souffrant de troubles autistiques de poursuivre une scolarité dans une structure adaptée spécifique : implantées en écoles ordinaires, les unités d'enseignement associent enseignants et professionnels médico-sociaux et fonctionnent via un partenariat ARS (agence régionale de santé) et Education nationale. L'académie en dénombre 4 :
  - 1 unité maternelle** (dites UEMA) dans chaque département :
    - Saint-Quentin, école Bachy ;
    - Beauvais, école Triolet-Gréber ;
    - Amiens, école Louise Michel ;
  - 1 unité élémentaire** (dite UEEA) à Amiens, école Louise Michel, ouverte en 2018.

## AMELIORER LES CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES ET DES FAMILLES

- Dans chaque direction départementale des services de l'Education nationale** (DSDEN de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme) va prochainement être créé un **service de gestion dédié à l'école inclusive, appelé SEI (Service école inclusive)**. Cette nouvelle organisation, qui étend le périmètre d'action des pôles ASH existants (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés), a pour vocation de regrouper certaines missions relatives à l'école inclusive afin d'en **améliorer l'efficacité en terme de suivi des personnels accompagnant, de formation, de recrutement, d'évolution de carrière...**
- En parallèle, afin de **faciliter les échanges avec les familles et de leur simplifier démarches et prises d'information**, une **cellule d'accueil, d'écoute et de réponse aux parents** est désormais active dans chaque DSDEN. Celles-ci sont joignables aux coordonnées suivantes :
  - Aisne : 03 23 26 30 17 - cellule-ecoute-handicap02@ac-amiens.fr
  - Oise : 03 44 06 45 45
  - Somme : 03 22 82 38 07

### AESH : recrutement en cours dans toute l'académie et tout au long de l'année

L'académie d'Amiens recrute des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). Toute personne intéressée peut contacter la DSDEN de son choix aux coordonnées suivantes :

- Aisne : 03 23 26 26 12 – [recrutements.ash02@ac-amiens.fr](mailto:recrutements.ash02@ac-amiens.fr) et [avs.ash02@ac-amiens.fr](mailto:avs.ash02@ac-amiens.fr)
- Oise : plusieurs contacts, voir carte [ici](#)
- Somme : 03 22 71 25 72 - [aesh80@ac-amiens.fr](mailto:aesh80@ac-amiens.fr)

- La mise en place des **pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL)** sera quant à elle accélérée à la rentrée prochaine avec la création de nouvelles structures sur l'ensemble du territoire académique. Les PIAL constituent, au sein d'un établissement scolaire, une **véritable équipe d'AESH mis à disposition dès le début d'année scolaire** dans une école, un collège, un lycée ou, dans le cas des PIAL inter-degré, entre plusieurs écoles ou établissements géographiquement proches. Leur vocation est multiple : être plus réactif en cas de besoin d'AESH, mutualiser les moyens et les personnels au sein d'une même équipe, améliorer la professionnalisation des accompagnants et leurs conditions de travail.

L'académie dénombrait déjà cette année, de manière expérimentale, **18 PIAL : elle en comptera 87 dès la rentrée prochaine**, implantés aussi bien en écoles qu'en circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré, collèges avec ULIS et lycées professionnels.

---

## ANNEXE

- Dossier de presse « [Pour une rentrée pleinement inclusive en 2019](#) », ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, Premier ministre / Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées, 11 juin 2019.
- [Devenir accompagnant des élèves en situation de handicap](#) sur le site du ministère.